



E.S.V.L. MUSCU-GYM



Etoile Sportive Villeneuve Loubet Muscu-Gym
Association loi du 1^{er} juillet 1901

déclarée sous-préfecture de Grasse le 29 avril 1998 n° 1/14073

Parc des Sports - 06270 Villeneuve Loubet

SIREN 424 632 370 - SIRET 424 632 370 00013 - APE : 926CN° agrément Jeunesse et sports : 065152001D

☎ : 06 14 34 35 39 * 💻 : esvl-muscu-gym@hotmail.fr

ASSEMBLEE GENERALE 9 JUILLET 2011 A 18 HEURES 30

PROCES VERBAL

L'an deux mille onze et le neuf juillet à dix huit heures trente,

Les membres de l'association E.S.V.L. MUSCU GYM se sont réunis au siège social à l'effet de statuer sur l'ordre du jour indiqué dans la convocation qui a été faite dans les délais et formes prévus aux statuts.

A l'ouverture de l'assemblée 123 membres sont présents ou représentés sur les 542 membres de l'association ayant régularisé leur adhésion à ce jour.

Par application des Statuts le président assure la présidence de l'assemblée.

Le président donne lecture de son rapport et le trésorier soumet son rapport et les comptes et le bilan les contrôleurs aux comptes ayant été consultés aux membres de l'association.

Après échanges de vues, la discussion étant close et plus personne ne demandant la parole, les résolutions suivantes ont été mises au voix.

1^{ère} Résolution

L'assemblée générale après avoir pris connaissance du rapport du président, des comptes et du bilan de l'exercice clos au 31 Août 2010 et du rapport du Trésorier les approuve tels qu'ils sont présentés.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

2^{ème} Résolution

L'assemblée générale donne quitus de leur gestion au Président et au Trésorier.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

3^{ème} Résolution

L'assemblée générale désigne comme **membres du Bureau** pour une durée de un an devant se terminer lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice qui sera clos au 31 août 2011 :

Président	Madame Sylvie MARCHAND
Trésorier	Madame Monique DAUVILLIERS
Secrétaire	Monsieur Laurent DEMARIA
Vice-Président	Madame Elisabeth ROY
Vice-Président	Madame Nadine ALAZARD
Secrétaire adjoint	Monsieur Claude LECARRER

Et en tant que **membres du conseil d'administration** :

Madame Caroline CONSTANT
Mademoiselle Laure KALIS
Madame Frédérique PASQUALI
Mademoiselle Lydia TRETOUT
Monsieur Noël ALEXANDRE
Monsieur Jean Louis VERNAY

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

4^{ème} Résolution

L'assemblée générale désigne comme **vérificateurs aux comptes** pour une durée de un an devant se terminer lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice qui sera clos au 31 août 2011 :

- 1^{er} vérificateur : Madame Louissette CHIAPELLO
- 2^{ème} vérificateur : Madame Pierrette VERGES

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

5^{ème} Résolution

L'assemblée générale désigne Monsieur Jean Paul Bulgaidhes comme **Conseiller Technique** bénévole pour une durée de un an devant se terminer lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice qui sera clos au 31 août 2011.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

6^{ème} Résolution

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du budget prévisionnel pour l'exercice 2010/2011 et des conditions de fixation de la cotisation annuelle, approuve l'ensemble des dispositions proposées par le Bureau.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

7^{ème} Résolution

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance de l'avant projet de budget prévisionnel d'investissement et de fonctionnement pour l'exercice 2011/2012 approuve l'ensemble des dispositions proposées par le Bureau et notamment les décisions concernant l'achat de matériels, l'embauche de personnel, la conclusion de convention de sous-traitance d'activités et les conditions de fixation de la cotisation annuelle.

Dans ce cadre l'assemblée générale :

- autorise et donne pouvoir à la Présidente - Sylvie Marchand - aux fins de procéder aux achats de tous matériels nécessaires à l'aménagement des locaux mis à la disposition de l'association, et à la conclusion de toutes conventions de sous-traitance d'activités
- autorise et donne pouvoir à la Présidente - Sylvie Marchand - aux fins de procéder aux embauches nécessaires,
- autorise et donne pouvoir à la Présidente - Sylvie Marchand - ou à toute personne qu'elle se substituera aux fins
 - d'engager l'association dans toutes démarches administratives et/ou financières, toutes demandes de subventions, aides, prêts - quelles que soient leur nature - auprès de toute personne qu'elle avisera - qu'elle soit publique ou privée - susceptible d'être sollicitée, incluant le Conseil Régional PACA, le Conseil Général des Alpes Maritimes, la Commune, le CNDS, Pôle Emploi, etc...sans que l'énumération soit limitative
 - d'effectuer toutes déclarations, formalités, démarches de tous ordres et dépôts nécessaires, d'établir et signer tous documents - dont la convention à passer avec la Région Provence Côte d'Azur dans le cadre de l'aide à l'emploi-, toutes demandes, tous actes, toutes décharges, toutes quittances, tous règlements et/ou versements et généralement faire tout ce qui sera nécessaire sans que l'énumération soit limitative.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

8^{ème} Résolution

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un extrait ou d'une copie certifiée conforme du présent procès verbal pour effectuer généralement tout ce qui sera nécessaire pour signer tous actes, toutes décharges, quittances, versements, effectuer toutes déclarations, formalités, démarches de tous ordres et dépôts nécessaires concernant les décisions prises.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

La séance est levée à vingt heures et de tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès verbal signé par le Président et le Secrétaire.

La Présidente



Le Secrétaire

